



Mise au jeu de l'assurance responsabilité civile ou conducteur

Par **lois**, le **02/08/2008** à **09:43**

Bonjour,rrnrnAlors que j'arrivais de faire des courses, je me suis garé devant mon garage dont l'accès est très pentu. Il était 21H30 ce soir d'octobre et il faisait plutôt sombre.rrnrnJ'ai ouvert ma portière une fois stationné devant mon garage, le moteur en route (car je devais ouvrir la porte du garage afin de garer mon véhicule) frein à main tiré et j'ai commencé à décharger le véhicule en restant assis à ma place conducteur. Les sacs de course étant déposés au sol du véhicule côté passager et un pack d'eau sur le fauteuil passager.rrnrnJ'ai donc déchargé les sacs de courses, en entrebaillant ma portière, et fini enfin par décharger le pack d'eau qui était sur le fauteuil conducteur.rrnrnEn passant mon pack d'eau par dessus le frein à main, j'ai dû heurter celui-ci et le desserrer malencontreusement.rrnrnEn voulant mettre les pieds au sol afin de sortir du véhicule, celui-ci était en mouvement et la portière m'a heurté une première fois me faisant tomber au sol et une deuxième fois me percutant derrière la nuque.rrnrnJ'ai donc eu une compression de la moelle épinière qui a failli me rendre paralyser des quatre membres. j'ai donc subi une intervention sur les cervicales de C3 à C7 et aujourd'hui je conserve des séquelles, avec une atteinte Neurologique m'inscrivant aux ALD 30.rrnrnMon assurance tout risque, qui a bien enregistré le sinistre, me laisse entrevoir que je ne peux pas prétendre à la responsabilité Civile ni conducteur du véhicule ..rrnquelle couverture et quel recours ai-je?rrnrnMerci de votre aide, et de vos conseils

Par **jeetendra**, le **03/08/2008** à **10:37**

bonjour, malheureusement votre assureur a entièrement raison, ni l'assurance responsabilité civile de votre véhicule qui intervient pour indemniser les tiers, ni la garantie

dommage tout accident matériel ou tout risque automobile qui ne couvre que les dommages uniquement à caractère matériel et non corporel, avez vous une assurance garantie des accidents de la vie qui pourrait dans votre cas idéalement intervenir, courage à vous, cordialement